

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 142/2022

**Objet : Attribution d'une  
subvention à l'association  
Union Taurine  
Châteaurenardaise**

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Barbentane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 novembre 2022.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.  
**Pour la commune de Cabannes :** MOURGUES Gilles, CHEILAN François.  
**Pour la commune de Châteaurenard :** MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.  
**Pour la commune d'Eyragues :** GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.  
**Pour la commune de Graveson :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie.  
**Pour la commune de Maillane :** LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.  
**Pour la commune de Mollégès :** CHABAUD Corinne.  
**Pour la commune de Noves :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.  
**Pour la commune d'Orgon :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.  
**Pour la commune de Plan d'Orgon :** LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.  
**Pour la commune de Rognonas :** PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.  
**Pour la commune de Saint-Andiol :** ROBERT Daniel.  
**Pour la commune de Verquières :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Cabannes :** HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).  
**Pour la commune de Châteaurenard :** CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).  
**Pour la commune de Graveson :** DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).  
**Pour la commune de Mollégès :** MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).  
**Pour la commune de Saint-Andiol :** CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

**Secrétaire de séance :** DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que l'Union Taurine Châteaurenardaise, dont le siège est situé à Châteaurenard, est une association qui œuvre pour le maintien et la défense des traditions, mœurs et coutumes locales.

Dans le cadre du « Trophée des maraîchers », organisé chaque 1er weekend de septembre par l'association, une opération de promotion et de valorisation de la production agricole locale est menée.

Depuis 2006, cette opération s'associe au monde agricole et aux restaurateurs pour promouvoir auprès du grand public la filière agricole locale, au travers de la sensibilisation à la consommation des fruits et légumes du terroir : pyramide de légumes, animations de chefs dégustations et repas traditionnel.

En 2021, un soutien de 4 500 € a été accordé à cette association.

L'association sollicite au titre de l'exercice 2022, une subvention d'un montant de 6 000 €.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022**

La commission s'est favorablement prononcée sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € qu'en 2021, l'action et ses bénéficiaires ne concernant pas directement les agriculteurs.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'association « Union Taurine Châteaurenardaise » pour la participation à l'édition 2022 de l'opération de promotion et de valorisation des productions agricoles locales menée dans le cadre du Trophée des Maraîchers.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2022,

**VU** la demande de subvention de l'association « Union Taurine Châteaurenardaise »,

**VU** l'avis favorable de la commission aménagement rural du 27 octobre 2022 pour l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'association « Union Taurine Châteaurenardaise »

**CONSIDÉRANT** la volonté de Terre de Provence de soutenir l'accompagnement des agriculteurs rencontrant des difficultés financières au sein de leur exploitation,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'association Union Taurine Châteaurenardaise pour l'exercice 2022.

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

